



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 NOVEMBRE 2024

La réunion a débuté le 14 novembre 2024 à 20h30 sous la présidence du Le Maire, ABSCHIEDT Alain.

Membres présents :

Monsieur ABSCHIEDT Alain
Monsieur BARTH Sébastien
Monsieur BREGNARD Dominique
Madame CLAUDE Françoise
Madame DILLET Chantal
Monsieur DUVAL Jean-Luc
Monsieur FELTER Jean
Madame FERRY Nicole
Monsieur GOLLER Yoann
Monsieur LATRAYE Frédéric
Monsieur MAIRE Joël

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame FERRY Nicole

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 02314112024 - Aménagement paysagé maison Bourahla
- 02414112024 - Forêt communale :Assiette coupe 2025-2026
- 02514112024 - Eclairage publique Chemin du Haut de la Grève: modification enveloppe budgétaire
- 02614112024 - Avenant au contrat horaire de l'agent d'entretien
- 02714112024 - Location de la salle communale: modification tarif électricité
- Questions diverses

02314112024 - Aménagement paysagé maison Bourahla
--

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis définitif qui porte sur l'aménagement paysager de la propriété communale 1 rue de François de Neufchâteau dite " Maison Bourahla" et qui s'élève à **27 649.25 € HT** (32 936.85 TTC)

La consultation a permis d'examiner deux devis d'entreprises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le devis de l'entreprise CHOLE PAYSAGE 343 rue Han le Duc 88300 LANDAVILLE pour le montant précité.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice programme 170

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire ,

Alain ABSCHIEDT

11 voix pour

02414112024 - Forêt communale :Assiette coupe 2025-2026
--

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2025 ;

1. Assiette des coupes pour l'exercice 2025

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2025, l'état d'assiette des coupes ci annexé.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'état d'assiette des coupes 2025 dans sa totalité
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y afférant

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme ,

Le Maire,

Alain ABSCHIEDT

11 voix pour

02514112024 - Eclairage public Chemin du Haut de la Grève: modification enveloppe budgétaire

Par délibération du 12 septembre 2024 le Conseil Municipal a examiné le devis concernant l'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux Chemin du Haur de La Grève.

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis définitif qui après une révision du cahier des charges portant sur le nombre de poteaux d'éclairage public s'élève à **43 757 € HT** (52 508.40 TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le devis définitif précité

Charge le Maire de préciser au Département cette modification.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire ,

Alain ABSCHIEDT

11 voix pour

02614112024 - Avenant au contrat horaire de l'agent d'entretien

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont compétence pour fixer les règles relatives à la définition, à la durée et à l'organisation du temps de travail de leurs agents.

Le temps de travail de l'agent communal doit être modifié à la hausse pour satisfaire à l'entretien de la salle communale occasionnellement dans l'année.

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'un avenant au contrat qui autorisera des heures complémentaires au contrat prévu initialement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant correspondant

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain Abscheidt

11 voix pour

02714112024 - Location de la salle communale: modification tarif électricité

Vu les tarifs d'utilisation de la salle Communale,

Au regard du contexte actuel (crise énergétique), il convient de procéder à certaines modifications.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur la modification du **tarif du KWatt électricité : 0.25 €** pour entrer en vigueur au 14 novembre 2024 .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ,

Fixe pour la salle communale, le **tarif du KWatt électricité à 0.25 €** pour entrer en vigueur au 14 novembre 2024 .

adopté à la majorité, une abstention.

pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain ABSCHIEDT

10 voix pour

1 abstention : M LATRAYE Frédéric

Questions diverses

Accueil nouvelle secrétaire de mairie Madame Estelle SOARES à compter du 1er novembre 2024

Les sujets étant épuisés, le Le Maire lève la séance à 23h00.

Madame FERRY Nicole
Secrétaire de séance

ABSCHIEDT Alain,
Le Maire

